

Pourquoi adhérer à Familles Rurales ?



Toute association régie par la loi du 1er juillet 1901 repose sur l'adhésion de ses membres. Sans adhésion, pas d'associations... Donc pas de services... Sans adhésion, pas de Mouvement... L'adhésion constitue le gage de la démocratie participative et confère le droit de participer au fonctionnement de l'association : élire les responsables, être élu, débattre des orientations, voter le budget, contrôler la gestion, etc.

Adhérer à une association Familles Rurales, c'est contribuer à promouvoir des valeurs humaines essentielles à la construction de la personne : être acteur de sa vie, respecter les différences, créer des liens, accueillir les plus fragiles, s'engager dans la société. L'acte d'adhérer se matérialise par une cotisation annuelle qui contribue au financement des actions de l'ensemble du Mouvement Familles Rurales (aux niveaux local, départemental, régional et national)...

Quel est le sens de mon adhésion à Familles Rurales ?

En adhérant à Familles Rurales, je fais le choix de soutenir la vie associative pour construire notre société en rejoignant un grand réseau national qui agit au quotidien pour les familles.

En adhérant à Familles Rurales, j'encourage les bénévoles qui s'investissent sans ménager ni leur temps ni leur énergie pour apporter un « mieux vivre » aux habitants de notre commune.

En adhérant à Familles Rurales, je donne au Mouvement les moyens d'agir pour :

- faciliter ma vie de tous les jours avec la création de services correspondant à mes besoins,
- m'accompagner dans ma mission d'éducation,
- me représenter auprès des Pouvoirs Publics.

Quels sont mes avantages en tant qu'adhérent ?

Parmi les avantages, on peut citer :

- l'accès gratuit aux permanences « consommation » du réseau Familles Rurales de Vendée (informations sur les droits des consommateurs dans de multiples domaines : le logement, l'énergie, le crédit, la gestion du budget, le surendettement, la vente à distance, le démarchage, mais aussi la santé, la sécurité, le développement durable...),
- l'accès gratuit une fois par trimestre à une permanence notariale au siège de la Fédération Départementale Familles Rurales à la Roche-sur-Yon,
- des réductions sur certaines activités organisées par des associations Familles Rurales,
- l'abonnement au magazine Vent des Familles (trimestriel édité par les Fédérations Départementales Familles Rurales et Maisons Familiales de Vendée),
- des tarifs préférentiels, sur présentation de la carte Familles Rurales, dans plus de 150 enseignes culturelles et de loisirs ainsi que dans de nombreux commerces vendéens (cinémas, musées, écomusées, jardins, parcs d'attractions, librairies, parfumeries, etc.)...